



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP  
Section locale **FO** DGFIP de l'Allier  
Quai Forey  
03100 MONTLUCON  
Tél : 06-66-09-42-04  
Mail : [fo.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr)  
Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/003/>

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

## **CAPL du 9 décembre 2014**

### **Mouvements complémentaires C et B**

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons pas commencer cette CAPL sans réagir sur une situation qui, même si on veut la normaliser, ne sera jamais acceptable ni acceptée par **FO DGFIP**, l'ensemble des agents ou tout simplement les fonctionnaires.

En effet la loi de finances 2015, s'inscrit dans le cadre de la réduction de 50 milliards de dépenses publiques. Pour **FO DGFIP**, ce soit disant programme de stabilité est responsable du gel du point d'indice et des suppressions d'emplois.

Pour 2015, les 2000 postes supprimés à la DGFIP dont 507 contrôleurs vont vous conduire à prioriser nos missions voire à en abandonner certaines. Pour exemple, la réduction des horaires d'ouverture au public qui ne devra, en aucun cas, être le prétexte au refus ou à la modification de temps partiels des agents.

Pour **FO DGFIP**, la DGFIP ne doit plus être le gisement des suppressions d'emploi et TAGERFIP le seul décideur.

Malgré un déficit d'emplois très important, l'administration a décidé de ne pas faire appel à la liste complémentaire de catégorie B. Pire, alors que 62 d'entre eux ont renoncé au bénéfice du concours, il a été décidé de ne pas combler ces désistements.

A l'issue du mouvement complémentaire de mutations, le déficit d'agents par rapport aux emplois implantés s'affiche de manière flagrante: 2059 emplois toutes filières confondues ; moins 9,2 B et moins 9,76 C pour le seul département de l'Allier. Et pourtant, le "taux de satisfaction" des demandes est seulement de 31,63% en catégorie C et 19,55% en catégorie B.

Deux agents arrivent sur les départements et deux cadres B voient leurs demandes de rapprochement interne satisfaites.

Nous ne pouvons que constater la rigidité de l'administration face aux dossiers déposés.

Votre interprétation restrictive des notes vous amènent à refuser certaines demandes.

**FO DGFIP** dénonce la tentation de la direction locale de recourir au détachement d'agents afin de pouvoir déroger aux règles de gestion,

En outre, le relevé de décisions du groupe de travail mutations est loin de nous rassurer.

**FO DGFIP** condamne le futur système des RAN dérogatoires et l'abandon des filières dans les SIP. De plus, nous dénonçons l'instauration de mutations obligatoires en cas de suppression d'emploi.

Cette décision est contraire à celle actée dans le système cible à savoir, aucune identification, locale ou nationale, en cas de suppression d'emploi.

**FO DGFIP** exige le comblement des emplois à hauteur des vacances et le recrutement nécessaire à l'exercice de l'ensemble de nos missions.

**FO DGFIP** dénonce le système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents , à savoir :

- une affectation la plus fine possible, Département, commune, poste;
- le rétablissement du droit au retour;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifiques sur poste;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur;
- l'examen en CAP de toutes situations sociales difficiles;

**FO DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.**

Les élus **FO DGFIP**  
Magali FIRMIN  
Michelle BOUVIER